

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.681.016.1 DU 20 DECEMBRE 1994

Doseuses pondérales MAF modèle MF 54

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société MAF, 546, rue Gustave Jay, 82000 Montauban.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 89.1.07.642.1.3 du 18 mai 1989 (1) relative aux doseuses pondérales MAF modèle MF 54.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales MAF modèle MF 54 diffèrent du modèle approuvé par la décision précitée par :

- le dispositif indicateur numérique pouvant être identique à celui équipant le dispositif électronique de mesure et d'asservissement PESA-GE PROMOTION modèle PEP 56/PEP 58 approuvé par la décision n° 91.00.683.003.1 du 20 février 1991 (2) ;
- le dispositif équilibreur et transducteur de charge pouvant être un capteur à jauges de contrainte de marque HBM type Z 6-4 / 20 ou SCAIME type F 30 X / 20 faisant respectivement

les objets des autorisations d'établissement de fiches techniques n° 84.4.05.651.8.3 du 19 mars 1984 et n° 88.4.06.651.5.3 du 17 mars 1988.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous le n° DA 17-28, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Midi-Pyrénées, et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE.

M. GERENTE

(1) Revue de Métrologie, mai 1989, page 607.

(2) Revue de Métrologie, mars 1991, page 325.